

**fidh**

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme



CIVIL SOCIETY  
INSTITUTE

# 37<sup>e</sup> CONGRÈS - FORUM JUSTICE, NOUVEAUX DÉFIS

**Le droit à un recours effectif  
devant une juridiction indépendante**

**Arménie, Erevan – 6-8 avril 2010**

**DOSSIER DE PRESSE**

Article premier : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Article 2 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque



# 37<sup>e</sup> CONGRÈS - FORUM JUSTICE, NOUVEAUX DÉFIS

## Le droit à un recours effectif devant une juridiction indépendante

Arménie, Erevan – 6-8 avril 2010

**Shirin Ebadi, Luis Moreno Ocampo, Abdou Diouf, Françoise Tulkens\*** : autant de personnalités clefs et d'experts nationaux and internationaux de renom qui participeront, aux cotés des défenseurs des droits de l'Homme provenant des 155 organisations membres de la FIDH à travers le monde au Forum de la FIDH. Intitulé "JUSTICE : De nouveaux défis – Le droit à un recours effectif devant une juridiction indépendante", le Forum se tiendra à Erevan (Arménie) du 6 au 8 avril 2010.

*"Ce forum sera une occasion unique de débattre et d'échanger nos expériences et analyses sur des sujets relatifs à la lutte contre l'impunité, l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits de l'Homme et la prévention des crimes les plus graves", déclare Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH. "Réunir autant de personnalités sur ce thème peu avant la commémoration du premier génocide du XX<sup>e</sup> siècle revêt une importance symbolique forte à nos yeux, notamment dans le contexte de la poursuite du dialogue entre la Turquie et l'Arménie", précise-t-elle.*

Organisé dans le cadre du 37<sup>e</sup> congrès de la FIDH, conjointement avec le Civil Society Institute (CSI), organisation membre de la FIDH en Arménie, ce forum constituera en effet une occasion de travailler sur les différents recours pour les victimes de violations des droits de l'Homme dans leur lutte pour la vérité, la justice et la réparation au niveau national, régional et international et de se pencher sur la question de la prévention des crimes internationaux sur la base des échanges et des expériences entre les ONG présentes et originaires de tous les continents.

***Le 37<sup>e</sup> congrès de la FIDH est en hommage à Natalia Estemirova, journaliste et défenseure russe des droits de l'Homme, assassinée le 15 juillet 2009.***

\* Respectivement Prix Nobel de la paix 2003, Procureur de la Cour pénale internationale, Secrétaire général de La Francophonie et juge de la Cour européenne des droits de l'Homme.



Dessin d'enfant sur les massacres commis au Darfour.

Environ 500 dessins d'enfants du Darfour ont été acceptés comme preuves contextuelles par la Cour pénale internationale.

# Programme du Forum

**Jour 1: mardi 6 avril 2010**

**Lieu:** Salle philharmonique

<b>13:00</b>	<b>ACCUEIL</b>
<b>14:00 - 15:30</b>	<p><b>OUVERTURE SOLENNELLE</b></p> <p><b>M. Artak Kirakosyan</b>, Président du Bureau, Civil Society Institute (CSI)</p> <p><b>M<sup>me</sup> Souhayr Belhassen</b>, Présidente de la FIDH</p> <p><b>M. Gagik Harutyunyan</b>, Président de la Cour constitutionnelle de la République d'Arménie</p> <p><b>M. Stefan Füle</b>, Commissaire à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage, Commission européenne</p> <p><b>M. Janez Lenarcic</b>, Directeur, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme, Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)</p> <p><b>M. Abdou Diouf</b>, Secrétaire Général de La Francophonie</p>
<b>15:30 - 16:00</b>	<b>PAUSE</b>
<b>16:00 - 18:00</b>	<p><b>OUVERTURE DU FORUM "JUSTICE: NOUVEAUX DÉFIS"</b></p> <p><b>Présidents de séance :</b> <b>M<sup>me</sup> Soraya Gutiérrez Arguello</b>, Vice-présidente de la FIDH, CCAJAR (Colombie) et <b>M. Sidiki Kaba</b>, Président d'honneur, FIDH, Sénégal</p> <p><b>Grand témoin :</b> <b>M<sup>me</sup> Ekaterina Sokiryanskaya</b>, Centre des Droits de l'Homme Memorial, "La recherche de la justice pour les victimes"</p> <p><b>M<sup>me</sup> Françoise Tulkens</b>, Juge, Cour européenne des droits de l'Homme, "Le rôle des systèmes régionaux de protection dans le renforcement des systèmes de justice nationaux / Le rôle de la compétence universelle"</p> <p><b>M. Luis Moreno-Ocampo</b>, Procureur, Cour pénale internationale, "Justice internationale et nationale: la mise en œuvre du principe de complémentarité de la CPI"</p> <p><b>Grand témoin :</b> <b>M<sup>me</sup> Shirin Ebadi</b>, Défenseure des droits de l'Homme et Lauréate du Prix Nobel de la Paix 2003, "L'indépendance de la justice et la séparation des pouvoirs"</p> <p><b>M. Gevorg Danielyan</b>, Ministre de la justice de la République d'Arménie, "Administration de la justice et l'enjeu des réformes nationales"</p> <p><b>M. Sergey Kapinos</b>, Chef du Bureau de l'OSCE à Erevan, Arménie</p> <p><b>M. Patrick Baudouin</b>, Président d'honneur, FIDH, "Objectifs &amp; méthodologie du Forum"</p>

<b>8:30</b>	<b>ACCUEIL</b>		
<b>9:00 - 10:30</b>	<p><b>PANEL I</b></p> <p><b>La justice internationale : outil de domination ou de progrès ?</b></p> <p><b>Modérateur:</b> M. Manuel Ollé (Président, APDHE / Espagne)</p>	<b>9:00 - 10:30</b>	<p><b>PANEL II</b></p> <p><b>Le défi des systèmes judiciaires nationaux : vouloir juger, pouvoir juger</b></p> <p><b>Modérateur(e):</b> M. Driss El Yazami (Secrétaire général, FIDH / Maroc)</p>
<p><b>Erebuni Plaza Business Center</b> Salle Erebuni</p>	<p><b>Débatteurs suggérés:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Sidiki Kaba (Président d'honneur, FIDH / Sénégal)</li> <li>- M. Ucha Nanuashvili (HRC / Géorgie)</li> <li>- M. Hassan Jabareen (Adalah/ Israël)</li> <li>- M. Amady Ba (Bureau du Procureur, CPI)</li> </ul>	<p><b>Hotel Marriott Salon:</b> Tigran The Great</p>	<p><b>Débatteurs suggérés:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Arman Danielyan (Président, CSI / Arménie)</li> <li>- M. Dismas Kitenge (Vice Président, FIDH, Président, Groupe Lotus / RDC)</li> <li>- M<sup>me</sup> Shirin Ebadi (Iran)</li> <li>- M. Janez Lenarcic (BIDDH, OSCE)</li> <li>- M. Mario Eduardo Minera (Directeur CALDH / Guatemala)</li> <li>- M. Eldar Zeynalov (HRC / Azerbaïdjan)</li> </ul>
<b>10:30 - 10:45</b>	<b>PAUSE CAFÉ</b>		
<b>10:45 - 12:30</b>	<b>ATELIERS PARALLÈLES</b>		
<p><b>Erebuni Plaza Business Center</b> Suite 902</p>	<p><b>A) L'activation de la justice nationale</b></p> <p><b>ETUDE DE CAS:</b> Fujimori (Pérou / Chili) : M. Francisco Soberón (APRODEH / Pérou); et Cavallo (Mexique / Argentine / Espagne) : M<sup>me</sup> Paulina Vega (Présidente, CMDPDH / Mexique)</p> <p><b>Animateur:</b> M. Ishai Menuchin (Directeur de PCATI / Israël)</p> <p><b>Rapporteur:</b> M<sup>me</sup> Kristina Kouros (Finnish League for Human Rights / Finlande)</p>		
<p><b>Erebuni Plaza Business Center</b> Salle Erebuni</p>	<p><b>B) L'évaluation de la capacité et de la volonté des justices nationales</b></p> <p><b>Etat des critères d'évaluation par la CEDH:</b> M<sup>me</sup> Françoise Tulkens (juge, CEDH)</p> <p><b>Etat des critères d'évaluation par la CPI:</b> M. Amady Ba (Bureau du Procureur, CPI)</p> <p><b>Animateur:</b> M. Anton Giulio Lana (Italie)</p> <p><b>Rapporteur:</b> M<sup>me</sup> Florence Bellivier (Secrétaire générale, FIDH / France)</p>		
<p><b>Hotel Marriott Salon:</b> Queen Erato</p>	<p><b>C) La nécessaire implication des victimes : entre participation et contribution des victimes à la justice</b></p> <p><b>ETUDE DE CAS:</b> Chambres extraordinaires auprès des tribunaux cambodgiens (CETC), M. Thun Saray (ADHOC), la Cour pénale internationale (CPI), M<sup>me</sup> Mariana Pena (FIDH/Argentine) et l'expérience colombienne, M<sup>me</sup> Soraya Gutierrez Arguello (Colombie)</p> <p><b>Animateur:</b> M. Patrick Baudouin (Président d'honneur, FIDH / France)</p> <p><b>Rapporteur:</b> M. Roger Bouka (Président, OCDH / République du Congo)</p>		
<p><b>Hotel Marriott Salon:</b> Tigran The Great</p>	<p><b>D) Compétence extra-territoriale</b></p> <p><b>ETUDE DE CAS:</b> Gaza (Espagne / Royaume-Uni) : M. Raji Sourani (Vice Président, FIDH, PCHR/Palestine) et (Rwanda/Union européenne) : M<sup>me</sup> Carla Ferstman (Directrice, REDRESS)</p> <p><b>Animateur:</b> M. Arnold Tsunga (Vice Président, FIDH, Président, HRA / Zimbabwe)</p> <p><b>Rapporteur:</b> M<sup>me</sup> Katie Gallagher (CCR / Etats-Unis)</p>		
<b>12:30 - 14:00</b>	<b>DÉJEUNER</b>		

<b>14:00 – 15:30</b>	<p><b>PANEL III</b></p> <p><b>Pour la vérité, la responsabilité et la réparation : des compléments à la justice pénale</b></p> <p><b>Modérateur:</b> M. Diego Morales (CELS / Argentine)</p>	<b>14:00 – 15:30</b>	<p><b>PANEL IV</b></p> <p><b>Justice et responsabilité des acteurs non étatiques</b></p> <p><b>Modératrice :</b></p> <p><b>Modérateur:</b> M<sup>me</sup> Alice Mogwe (DITSHWANELO / Botswana)</p>
<p><b>Erebuni Plaza Business Center</b> Salle Erebuni</p>	<p><b>Débateurs suggérés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M<sup>me</sup> Nassera Dutour (CFDA / Algérie)</li> <li>- M<sup>me</sup> Elsie Monge (Présidente de la Commission vérité en Equateur, CEDHU/Equateur)</li> <li>- M. Mabassa Fall (Représentant de la FIDH auprès de l'UA / Sénégal)</li> <li>- M<sup>me</sup> Jacqueline Moudeïna (ATPDH / Tchad)</li> <li>- M. David Avetisyan (Magistrat, Président de la Chambre pénale de la Cour de cassation, Arménie)</li> </ul>	<p><b>Hotel Marriott</b> <b>Salon:</b> Tigran The Great</p>	<p><b>Débateurs suggérés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M<sup>me</sup> Katie Gallagher (CCR / Etats-Unis)</li> <li>- M<sup>me</sup> Maria Natividad Hernandez (PAHRA / Philippines)</li> <li>- M<sup>me</sup> Asma Jahangir (Pakistan)</li> <li>- M. Alirio Uribe (CCAJAR / Colombie)</li> </ul>
<b>15:30-15:45</b>	<b>PAUSE CAFÉ</b>		
<b>15:45 - 17:45</b>	<b>ATELIERS PARALLÈLES</b>		
<p><b>Erebuni Plaza Business Center</b> Salle Erebuni</p>	<p><b>E) Le rôle des systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme dans le renforcement de la justice nationale</b></p> <p><b>ETUDE DE CAS :</b> Tchétchénie (CEDH): M<sup>me</sup> Ekaterina Sokiryanskaya (CDH "Memorial" / Russie) et M. Kirill Koroteev (Chargé de mission, FIDH / Russie) ; Pérou (CIDH): M<sup>me</sup> Gloria Cano (APRODEH / Pérou)</p> <p><b>Animateur :</b> M. Juan-Carlos Capurro (Argentine)</p> <p><b>Rapporteur:</b> M<sup>me</sup> Anne Le Huérou (France)</p>		
<p><b>Erebuni Plaza Business Center</b> Suite 902</p>	<p><b>F) L'établissement de la vérité: un enjeu stratégique</b></p> <p><b>ETUDE DE CAS :</b> Birmanie: M<sup>me</sup> Debbie Stothard (Altsean-Burma/Birmanie); Kenya: M<sup>me</sup> L. Muthoni Wanyeki (Directrice exécutive, KHRC / Kenya)</p> <p><b>Animateur :</b> M. Zoran Pusic (Croatie)</p> <p><b>Rapporteur:</b> M<sup>me</sup> Khadija Chérif (Association tunisienne des femmes démocrates / Tunisie)</p>		
<p><b>Hotel Marriott</b> <b>Salon:</b> Tigran The Great</p>	<p><b>G) Respect des droits de l'Homme et lutte contre le terrorisme</b></p> <p><b>ETUDE DE CAS :</b> Les défis en matière de droits de l'Homme dans les situations au Yémen, en Afghanistan, Ouzbékistan et en Chine: M<sup>me</sup> Amal Basha (SAF /Yémen), M<sup>me</sup> Guissou Jahangiri (Armanshahr/Iran), intervenant de la ligue Ouzbékistan et M<sup>me</sup> Sharon Hom (HRIC/Chine)</p> <p><b>Animateur :</b> M. Luis-Guillermo Perez (Secrétaire général, FIDH / Colombie)</p> <p><b>Rapporteur:</b> M. Dan Van Raemdonck (Vice Président, FIDH / Belgique)</p>		
<p><b>Hotel Marriott</b> <b>Salon:</b> Queen Erato</p>	<p><b>H) Responsabilité des entreprises multinationales : le besoin de stratégies communes</b></p> <p><b>Présentation des réflexions et conclusions des séminaires de Nairobi et de Bogota:</b> M. Emmanuel Daoud (Chargé de mission de la FIDH/France)</p> <p><b>Animateur :</b> M. Alirio Uribe (CCAJAR / Colombie)</p> <p><b>Rapporteur:</b> M<sup>me</sup> Kek Galabru (LICADHO / Cambodge)</p>		

**Mercredi soir, le Congrès de la FIDH visitera le Musée du Génocide.**

## Jour 3: Jeudi, 8 avril 2010.

Lieu: Hotel Marriott (Salon : Tigran The Great)

8:30	<b>ACCUEIL</b>
9:00 – 10:15	<b>SÉANCE PLÉNIÈRE</b> <i>Modérateur:</i> M. Karim Lahidji (Vice Président de la FIDH / Iran) <b>A) L'activation de la justice nationale</b> <b>B) L'évaluation de la capacité et de la volonté des justices nationales</b> <b>C) La nécessaire implication des victimes : entre participation et contribution des victimes à la justice</b> <b>D) Compétence extra-territoriale</b>
10 :15 : 10 :40	<b>TÉMOIGNAGE DE DÉFENSEURS</b> <b>Combler le déficit de protection pour les défenseurs des droits de l'Homme luttant contre l'impunité:</b> M. Amir Suleiman (ACJPS/Soudan) et M <sup>me</sup> Vilma Nuñez (Vice Présidente de la FIDH, Présidente, CENIDH/ Nicaragua)
10:40 – 11:00	<b>PAUSE CAFÉ</b>
11:00 - 12:15	<b>... SÉANCE PLÉNIÈRE</b> <i>Modérateur :</i> M <sup>me</sup> Fatimata Mbaye (Vice-présidente de la FIDH, AMDH / Mauritanie) <b>E) Le rôle des systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme dans le renforcement de la justice nationale</b> <b>F) L'établissement de la vérité : un enjeu stratégique</b> <b>G) Respect des droits de l'Homme et lutte contre le terrorisme</b> <b>H) Responsabilité des entreprises multinationales: le besoin de stratégies communes</b>
12:15 – 12:30	<b>CONCLUSION</b> M. Ales Bialiatki (Vice Président de la FIDH, CDH "Viasna" / Belarus)

# Statut de Rome de la Cour pénale internationale

## PRÉAMBULE

Les États Parties au présent Statut,

- Conscients que tous les peuples sont unis par des liens étroits et que leurs cultures forment un patrimoine commun, et soucieux du fait que cette mosaïque délicate puisse être brisée à tout moment,
- Ayant à l'esprit qu'au cours de ce siècle, des millions d'enfants, de femmes et d'hommes ont été victimes d'atrocités qui défient l'imagination et heurtent profondément la conscience humaine,
- Reconnaissant que des crimes d'une telle gravité menacent la paix, la sécurité et le bien-être du monde,
- Affirmant que les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale ne sauraient rester impunis et que leur répression doit être effectivement assurée par des mesures prises dans le cadre national et par le renforcement de la coopération internationale,
- Déterminés à mettre un terme à l'impunité des auteurs de ces crimes et à concourir ainsi à la prévention de nouveaux crimes,
- Rappelant qu'il est du devoir de chaque État de soumettre à sa juridiction criminelle les responsables de crimes internationaux,
- Réaffirmant les buts et principes de la Charte des Nations unies et, en particulier, que tous les États doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations unies,
- Soulignant à cet égard que rien dans le présent Statut ne peut être interprété comme autorisant un État partie à intervenir dans un conflit armé ou dans les affaires intérieures d'un autre État,
- Déterminés, à ces fins et dans l'intérêt des générations présentes et futures, à créer une cour pénale internationale permanente et indépendante reliée au système des Nations unies, ayant compétence à l'égard des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale,
- Soulignant que la cour pénale internationale dont le présent Statut porte création est complémentaire des juridictions pénales nationales,
- Résolus à garantir durablement le respect de la justice internationale et sa mise en œuvre,

Sont convenus de ce qui suit :

## CHAPITRE PREMIER – INSTITUTION DE LA COUR

### Article premier

#### LA COUR

Il est créé une Cour pénale internationale (\*la Cour+) en tant qu'institution permanente, qui peut exercer sa compétence à l'égard des personnes pour les crimes les plus graves ayant une portée internationale, au sens du présent Statut. Elle est complémentaire des juridictions pénales nationales. Sa compétence et son fonctionnement sont régis par les dispositions du présent Statut.

...

<http://www.iccnw.org>

# Quelques intervenants de haut niveau

---

## **Luis Moreno-Ocampo**, Procureur de la Cour pénale internationale (CPI)



Le 21 avril 2003, l'Argentin Luis Moreno-Ocampo a été élu à l'unanimité premier Procureur de la Cour pénale internationale par l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome.

De 1984 à 1992, en sa qualité de procureur, M. Moreno-Ocampo a participé en Argentine aux poursuites contre des militaires de haut rang responsables de massacres et d'autres violations des droits de l'Homme à grande échelle, poursuites qui ont fait jurisprudence.

En 1992, M. Moreno-Ocampo quitte son poste de Procureur de la Cour pénale fédérale de Buenos Aires pour fonder le cabinet Moreno-Ocampo & Wortman Jofre, dont les domaines de spécialisation sont les programmes de lutte contre la corruption dans les grandes sociétés et organisations, le droit pénal et les droits de l'Homme. Jusqu'à son élection au poste de Procureur de la Cour pénale internationale, M. Moreno-Ocampo a travaillé comme avocat et inspecteur général privé pour les grandes sociétés.

Il a également travaillé à titre bénévole, entre autres, comme avocat des victimes dans la procédure d'extradition vers l'Italie de l'ancien officier nazi, M. Erich Priebke, ainsi que dans le procès du chef de la police secrète chilienne pour l'assassinat du général Carlos Prats et dans plusieurs affaires de corruption politique, de protection de journalistes et de liberté d'expression.

---

## **Françoise Tulkens**, Juge à la Cour européenne des droits de l'Homme



Françoise Tulkens est l'une des plus grands spécialistes du droit pénal. Jeune avocate, elle est très vite devenue membre du Barreau de Bruxelles et a été nommée chargée de recherche au Fonds national de la recherche scientifique avant d'être nommée professeur à une chaire d'enseignement de la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain. Elle est l'auteur de nombreux articles et manuels de référence sur des sujets liés au droit pénal et à l'immigration. L'Université d'Ottawa a eu le plaisir de l'accueillir plusieurs fois au titre de professeur invité. En 1998, elle devient juge de la Cour européenne des droits de l'Homme. Elle est présidente de section depuis 2007.



---

## Shirin Ebadi, Prix Nobel de la Paix, 2003



Shirin Ebadi a reçu le Prix Nobel de la Paix 2003 pour ses efforts en faveur de la promotion des droits de l'Homme et, en particulier, des droits des femmes, des enfants, et des prisonniers politiques en Iran.

M<sup>me</sup> Ebadi fait partie des premières femmes juges d'Iran. Elle a assumé la présidence de la cour de la ville de Téhéran de 1975 à 1979 et a été la première femme iranienne à siéger en tant que présidente de la Cour suprême. Avec d'autres femmes iraniennes, elle a été démise de ses fonctions après la Révolution islamique en février 1979 et devient greffière à la cour dont elle avait auparavant présidé les débats. Après une demande de retraite anticipée, M<sup>me</sup> Ebadi a obtenu la permission d'exercer en tant qu'avocate en 1992 et a ouvert un cabinet de droit privé. Dans l'exercice de sa profession, M<sup>me</sup> Ebadi a pris la défense de dissidents politiques et, en raison de ses activités, a été arrêtée à plusieurs reprises. Mme Ebadi est également professeur d'université. Elle est l'auteur de plus de 70 articles et 12 livres consacrés aux droits de l'Homme dont un certain nombre ont été publiés par l'UNICEF. En 2004, M<sup>me</sup> Ebadi a été nommée par la revue *Forbes Magazine* comme faisant partie des 100 femmes les plus influentes du monde. En janvier 2006, en association avec une autre lauréate, Jody Williams, Shirin Ebadi a lancé l'initiative des femmes lauréates du Prix Nobel.

Shirin Ebadi est la fondatrice de deux organisations non gouvernementales en Iran, la Société pour la protection des droits de l'enfant (*Society for Protecting the Rights of the Child – SPRC*) et le Centre des défenseurs des droits de l'Homme (*Defenders of Human Rights Center – DHRC*), organisation membre de la FIDH. Elle est également fondatrice la campagne pour un million de signatures, au titre de laquelle les signataires demandent qu'il soit mis un terme à la discrimination exercée à l'encontre des femmes dans le droit iranien.

---

## Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie



Abdou Diouf a été élu au poste de secrétaire général de la Francophonie au sommet de Beyrouth en octobre 2002, puis réélu au sommet de Bucarest en 2006. Il a été Président de la République du Sénégal de 1981 à 2000.

La carrière de M. Abdou Diouf s'est toute entière déroulée en tant que haut fonctionnaire de l'Etat. Nommé directeur de cabinet du Président Léopold Senghor en 1963, il a ensuite assumé les fonctions de secrétaire général de la Présidence de 1964 à 1968, avant de devenir ministre de la planification et de l'industrie. Il est demeuré à ce poste jusqu'en février 1970, date à laquelle il a été nommé Premier ministre.

En 1981, le Président Senghor a démissionné de ses fonctions en faveur de M. Diouf qui est devenu président du Sénégal. Abdou Diouf a été réélu en 1983, 1988 et 1993 et ses mandats successifs ont tous été marqués par les efforts qu'il a déployés pour favoriser une démocratie multipartite.

Il a accompli deux mandats en tant que président de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et a aussi été président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

# La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)



Créée en 1922, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), a pour mandat d'assurer le respect de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La FIDH, à l'instar des organisations qui la composent, est non partisane, non confessionnelle et indépendante de tout gouvernement.

Elle constitue actuellement une fédération composée de 155 organisations membres dans plus de 100 pays à travers le monde. La FIDH est la seule ONG internationale de défense des droits de l'Homme dotée d'une structure fédéraliste qui œuvre à travers et pour ses organisations locales membres et partenaires. Ce mode de fonctionnement régit tous les aspects du processus décisionnel, des actions et des opérations de la FIDH. La FIDH soutient quotidiennement ses organisations locales, membres et partenaires, afin d'apporter une réponse efficace aux violations des droits de l'Homme et de renforcer leur capacité d'action.

## **Principales activités de la FIDH:**

### **– Établir les faits : des missions d'enquête et d'observation judiciaire**

Depuis l'envoi d'un observateur judiciaire à un procès jusqu'à l'organisation d'une mission internationale d'enquête, la FIDH développe depuis cinquante ans une pratique rigoureuse et impartiale d'établissement des faits et des responsabilités. Ces actions renforcent les campagnes d'alerte et de plaidoyer de la FIDH.

### **– Soutenir la société civile : des programmes de formation et d'échanges**

En partenariat avec ses organisations membres et dans leur pays, la FIDH organise des séminaires, tables rondes, etc. Ils visent à renforcer la capacité d'action et d'influence des défenseurs des droits de l'Homme et à accroître leur crédibilité auprès des pouvoirs publics locaux.

### **– Mobiliser la communauté des Etats : un lobbying permanent auprès des instances intergouvernementales**

La FIDH soutient ses organisations membres et ses partenaires locaux dans leurs démarches au sein des organisations intergouvernementales. Elle alerte les instances internationales sur des situations de violations des droits humains et les saisit de cas particuliers. Elle participe à l'élaboration des instruments juridiques internationaux.

### **– Informer et dénoncer : la mobilisation de l’opinion publique**

La FIDH informe et mobilise l’opinion publique. Communiqués de presse et conférences de presse, lettres ouvertes aux autorités, rapports de mission, pétitions, appels urgents, web, campagnes...La FIDH a recours à tous ces moyens de communication essentiels pour faire connaître et combattre les violations des droits humains.

Les publications de la FIDH sont disponibles à l’adresse suivante :  
[www.fidh.org/-Human-Rights-News](http://www.fidh.org/-Human-Rights-News)

---

### **Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH**



Journaliste et écrivain, Souhayr Belhassen a toujours souhaité “donner la parole aux sans voix”, que ce soit à travers ses activités professionnelles que dans son engagement pour les droits de l’Homme. Ancienne étudiante en Sciences politiques (à Tunis, puis à Paris), journaliste correspondante pour Reuters et Jeune Afrique, elle a été la première à soulever, en 1978, dans les colonnes de l’Hebdomadaire Jeune Afrique, l’existence d’une composante islamiste forte en Tunisie. Mais son fait d’arme demeure d’avoir mener au sein de la Ligue tunisienne de défense des droits de l’Homme (LTDH), une campagne pour sauver de la potence 18 jeunes tunisiens condamnés pour avoir participé aux émeutes du pain du 28 janvier 1984.

En 1993, dans une pétition de soutien aux femmes algériennes, Souhayr Belhassen dénonce le silence coupable du régime tunisien sur la situation de son voisin, et l’utilisation de l’alibi constitué par la situation relativement privilégiée des Tunisiennes pour les empêcher d’agir. A la suite de cette pétition, et bien que celle-ci n’ait recueilli qu’une centaine de signatures, elle sera expulsée de Tunisie, et son exil durera 5 ans.

De retour à Tunis, elle fonde l’hebdomadaire 7sur7, un magazine culturel qui aura une durée de vie limitée. En 1998 en effet, après que Souhayr Belhassen ait fait état d’une émission de France 2 (chaîne publique française) qui n’avait pas l’heur de plaire aux autorités tunisiennes, celles-ci s’arrangent pour supprimer les financements extérieurs de 7sur7, qui fait alors faillite.

Dans le cadre de ses activités militantes Souhayr a été agressée à plusieurs reprises par des policiers en civil, et comme beaucoup de défenseurs tunisiens des droits de l’Homme, elle fait l’objet d’une surveillance constante (mise sur écoute, filature, surveillance du courrier...).

Souhayr Belhassen prend une part active au sein de la Ligue Tunisienne des Droits de l’Homme (LTDH), plus ancienne organisation de défense des droits de l’Homme du monde arabe. L’organisation doit faire face à un harcèlement constant de la part des autorités (harcèlement judiciaire, passages à tabac, menaces...). Elle en devient vice-présidente en novembre 2000, puis intègre le bureau international de la Fédération internationale des ligues des droits de l’Homme en 2004, lors du congrès de Quito. Elle deviendra présidente de la FIDH en avril 2007, lors du congrès de Lisbonne. Elle décide alors d’axer son mandat autour de deux axes : les droits des femmes et les migrations internationales. Dans l’exercice de son mandat, Souhayr Belhassen a effectué de nombreuses missions pour soutenir les défenseurs des droits de l’Homme (Arménie, Géorgie, Bélarus, Russie, Colombie, République démocratique du Congo, Cambodge, etc).

# The Civil Society Institute (CSI)



Le *Civil Society Institute* (CSI) est une organisation non-gouvernementale de soutien et de promotion à l'instauration d'une société libre et démocratique en Arménie, créée en 1998.

Depuis sa création, le CSI travaille à la promotion de la société civile, la réforme du système pénal, le maintien de la paix et la résolution des conflits, la liberté d'information et la lutte contre la corruption, la réforme de l'enseignement secondaire, le plaidoyer politique.

Le CSI oeuvre au renforcement de l'efficacité des instances gouvernementales et des organisations non gouvernementales. Simultanément, l'organisation soutient le développement de la société civile.

La CSI cherche à atteindre ces objectifs à travers des projets répartis en deux départements : "Droits de l'Homme" et "Consolidation de la paix et transformation des conflits".

## **Le département "Droits de l'Homme"**

**S'assurer du respect des droits dans lieux de détentions :** le CSI s'assure du respect des droits des personnes privées de liberté par des visites régulières sur les lieux de détention, l'identification des problèmes et l'élaboration de recommandations.

**Travailler à l'amélioration de la législation en matière de droits de l'Homme :** le CSI élabore des amendements et effectue un travail de plaidoyer pour l'amélioration de la législation arménienne en matière de droits de l'Homme, sa mise en conformité avec les standards internationaux et sa mise en oeuvre effective.

**Dénoncer les violations des droits de l'Homme :** le CSI alerte le public et les professionnels sur des cas particuliers de violations, apporte un soutien aux victimes, contribue à mettre fin au climat d'impunité et à traduire les responsables en justice.

**Couverture des thématiques liées aux droits de l'Homme :** le portail web "Droits de l'Homme en Arménie" ([www.hra.am](http://www.hra.am)), permet d'attirer l'attention sur l'actualité des droits de l'Homme et mobiliser des ressources pour la protection des droits de l'Homme en Arménie, grâce à des outils éducatifs, promotionnels et d'analyse disponibles sur le site internet, régulièrement mis à jour.

**Sensibiliser le public :** le CSI publie des guides et des brochures d'information sur les droits des personnes privées de liberté. Il lance des campagnes pour informer le public sur les droits fondamentaux, organise des formations pour les professionnels sur des thématiques liées aux droits humains et assure une permanence téléphonique d'assistance juridique gratuite sur les droits fondamentaux.

## **Le département "consolidation de la paix et transformation des conflits"**

**De nombreux projets sont mis en oeuvre:** ateliers, conférences, formations, séminaires, rencontres avec des experts, publications, présentation d'ouvrages, projections de films sur la

gestion des crises... Une attention particulière est accordée à la résolution du conflit dans le Haut-Karabakh, aux relations entre l'Arménie et les pays voisins et aux sujets liés à la politique internationale. Le département de consolidation de la paix et de transformation des conflits travaille en coopération avec des experts et des institutions spécialisés.

---

### **Artak Kirakosyan, Président du bureau du CSI**



Depuis 2000, Artak Kirakosyan dirige de nombreux projets liés à la protection des droits de l'Homme en Arménie. Il traite plus particulièrement des thèmes liés à la réforme pénitentiaire, à la réforme de l'enseignement secondaire, à la liberté d'information et aux initiatives de consolidation de la paix.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la gestion des crises et les droits de l'Homme. Entre 2001 et 2008, Artak Kirakosyan a exercé la fonction de Président du Civil Society Institute. Il a été élu Président du Bureau du CSI en Novembre 2008. Actuellement, Artak Kirakosyan exerce une activité de conseil et organise des formations en gestion des crises et développement organisationnel adressées aux jeunes et aux organisations non gouvernementales et internationales.

---

### **Arman Danielyan, Président du CSI**



Arman Danielyan est engagé dans la défense des droits de l'Homme depuis 2000, quand il a été élu Vice-président du *Civil Society Institute* (CSI), l'une des ONG de défense des droits de l'Homme parmi les plus actives d'Arménie. Il a été élu Président du CSI en novembre 2008. Au cours de sa carrière, Arman Danielyan s'est engagé dans le combat contre l'impunité, la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants, la protection des droits de l'Homme en milieu carcéral et la liberté d'expression.

Arman Danielyan a été l'un des acteurs clés de la campagne pour la ratification par l'Arménie du Protocole Facultatif de la Convention de l'ONU contre la torture. Après la ratification de cet instrument par l'Assemblée nationale arménienne en 2006, il a continué à militer pour la création d'un mécanisme national de prévention de la torture.

Depuis 2001, il est également engagé dans le processus de mise en place d'un mécanisme public indépendant de supervision des institutions pénitentiaires arméniennes. Grâce à cet effort conjoint, l'Arménie possède actuellement l'un des groupes public de surveillance les plus efficaces de toute la région post-soviétique. En 2008, il est élu Président du Groupe public de surveillance des institutions pénitentiaires, placé sous l'autorité du Ministère de la justice. En tant que spécialiste régional dans le domaine de la surveillance des institutions pénitentiaires, Arman continue d'apporter son expertise en Arménie et dans d'autres pays de la CEI.

Arman Danielyan a participé, en tant qu'expert, à de nombreuses activités de recherche et publications consacrées aux normes relatives aux conditions de détention, les problèmes liés à la détention préventive, la surveillance des institutions carcérales, et la lutte contre la corruption.

Arman Danielyan milite pour la mise en place d'un système pénitentiaire plus ouvert, transparent et humain en Arménie.

### **Le Forum est organisé avec le soutien de :**

- l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
- le Bureau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)  
à Erevan, Arménie
- l'Union européenne
- le Conseil de l'Europe
- l'Agence suédoise de coopération internationale au développement
- la Fondation Ford (Chili, Brésil)
- le Ministère français des affaires étrangères
- le Ministère tchèque des affaires étrangères
- la Fondation pour le futur (États-Unis)

### **En coopération avec :**

- le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI)
- l'Université Harvard (Centre Hauser) et les autres organisateurs de la conférence sur  
la justice pénale internationale qui s'est tenue les 9-11 septembre 2009 à New York
- la Coalition internationale pour la Cour pénale internationale (CCPI)
- Internet-agency Caucasian Knot - [www.caucasianknot.info](http://www.caucasianknot.info)

La FIDH  
 **fédère 155** organisations de  
 **défense des droits de l'Homme**   
réparties sur les **5 continents**



de souveraineté. Article 3 : Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Article 4 : Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. Article 5 : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Article 6 : Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. Article 7 : Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. Article 8 : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

- La FIDH agit pour la protection des victimes de violations des droits de l'Homme, la prévention de ces violations et la poursuite de leurs auteurs.

- Une vocation généraliste

La FIDH agit concrètement pour le respect de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme - les droits civils et politiques comme les droits économiques, sociaux et culturels.

- Un mouvement universel

Créée en 1922, la FIDH fédère aujourd'hui 155 organisations nationales dans plus de 100 pays. Elle coordonne et soutient leurs actions et leur apporte un relais au niveau international.

- Une exigence d'indépendance

La FIDH, à l'instar des ligues qui la composent, est non partisane, non confessionnelle et indépendante de tout gouvernement.

**fidh**

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

Retrouvez les informations sur nos 155 ligues sur [www.fidh.org](http://www.fidh.org)